

Montréal, 6 décembre 2023

1908 RUE PANET  
BUREAU 302  
MONTRÉAL / QC  
H2L 3A2



À l'attention de M. Éric Girard  
Ministre des Finances

Objet : Recommandations pour le budget gouvernemental en culture 2024-2025

Monsieur le Ministre,

Le Conseil québécois de la musique (CQM) porte la voix du milieu musical professionnel et contribue au rayonnement des musiques vivantes ancrées dans la tradition, la recherche et la création, qui incluent les musiques anciennes, baroque, classique, romantique, postromantique, du XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle, jazz, traditionnelle québécoise et du monde.

Nos actions et services contribuent à bâtir une communauté musicale forte et solidaire, active au cœur même de la société qu'elle anime et émeut.

Le CQM a accueilli favorablement le budget de l'an dernier, particulièrement en ce qui a trait au maintien des investissements proposés dans le plan Pour consolider, faire briller et propulser la culture avec notamment la poursuite de la mesure d'aide à la billetterie. Nous souhaitons également vous remercier pour les investissements supplémentaires au Conservatoire de musique lui permettant d'accueillir davantage d'étudiants.

En cette période de préparation budgétaire, le CQM souhaite porter à votre attention la situation actuelle vécue par ses membres et voir comment le budget gouvernemental 2024-2025 peut répondre aux défis de taille auxquels le milieu culturel est confronté.

Convaincu que, tout comme le CQM, le gouvernement du Québec souhaite une communauté artistique et culturelle forte et active au cœur même de la société qu'elle anime et émeut, soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre considération distinguée.

Françoise Henri,  
présidente, CQM

cc Mme Sonia Lebel, Ministre responsable de l'Administration et présidente du Conseil du trésor  
M. Mathieu Lacombe, Ministre de la culture et des communications

## Introduction

Permettez de citer en introduction les propos de la firme Appeco mandatée par le comité sectoriel de la main d'œuvre en culture, Compétence Culture pour réaliser une étude portant sur l'impact de la pandémie sur le secteur culturel. "L'importance du secteur culturel pour l'économie québécoise est indéniable. Avant la pandémie, le produit intérieur brut (PIB) du secteur culturel s'élevait à près de 15 G \$, dépassant d'autres secteurs d'importance telle que les mines, la fabrication de matériel de transport ou l'hébergement et la restauration, en plus de compter près de 160 000 emplois parmi les différentes disciplines culturelles.

Dans ce contexte fragile, il importe aussi de reconnaître la valeur intangible de la production culturelle. Au-delà des retombées économiques bien présentes, la culture génère des avantages difficilement quantifiables, mais néanmoins significatifs. Selon la littérature, le secteur culturel est un vecteur de capital social, ayant démontré une capacité à renforcer les liens communautaires et à promouvoir l'engagement civique, l'inclusion et le bien-être des individus. La valeur de la culture est donc multidimensionnelle et profonde, affectant la vie économique, sociale et environnementale de nos communautés. L'expérience culturelle a une valeur intrinsèque qui ne se traduit pas en chiffres, ni en mots, mais bien en émotions et en expériences qui nous font collectivement évoluer et grandir. Le pouvoir transformateur de la culture la rend unique et distincte des autres secteurs économiques, et la positionne stratégiquement en tant qu'un moteur essentiel de développement économique durable."

Au-delà de l'aspect économique, soutenir la culture, c'est soutenir les fondements mêmes de la société québécoise.

## Les défis 2024-2025

### Précarité du secteur culturel

Cet automne, nous avons vu se déployer les moyens de pression de syndicats pour de meilleures conditions de travail pour plus de 600 000 employés du secteur public qui évoluent principalement dans les secteurs de la Santé et de l'Éducation. La culture, en plus d'être un vecteur économique et identitaire important, contribue au maintien de la santé et bonifie l'éducation de la population du Québec. Or, les conditions de travail de la très grande majorité des 160 000 travailleurs de la culture sont bien en deçà des conditions que l'on retrouve actuellement dans le secteur public. La précarité des travailleurs des arts et de la culture a été démontrée à plusieurs reprises. La reconnaissance de leur impact collectif ne peut être ignorée et doit s'inscrire dans une vision gouvernementale forte.

### Main-d'oeuvre

Cette précarité se répercute directement sur la capacité des organismes artistiques et culturels à recruter et à retenir les employés du secteur. Devant une pénurie de main-d'œuvre généralisée, le milieu culturel ne peut compétitionner les autres secteurs d'activités économiques.

## **Inflation**

L'inflation des deux dernières années et l'incertitude économique dans laquelle nous évoluons se répercutent non seulement sur la capacité des organismes artistiques à rencontrer les coûts de production, mais également, sur la capacité d'achat des consommateurs de culture. On peut craindre également que l'engagement des donateurs sollicités de toutes parts et des commanditaires du secteur privé, soit également ébranlé par la situation économique actuelle et à venir.

## **Développement et rétention du public**

En art de la scène, tout particulièrement, le développement et la rétention du public demeurent un enjeu majeur. Après une reprise post-pandémique encourageante à l'automne 2022, l'automne 2023 nous replonge dans une situation des plus critiques. Une situation multifactorielle propice au désastre. L'inflation, les habitudes de consommation en transformation, le télétravail et les multiples travaux routiers qui modifient l'achalandage dans les centres urbains sont autant de facteurs sur lesquels le milieu culturel n'a aucune emprise. Nombreux sont les organismes musicaux qui ont pour mandat, à la fois la production et la diffusion. La consolidation de la diffusion des arts de la scène, tant auprès des producteurs-diffuseurs que des diffuseurs spécialisés et pluridisciplinaires, mérite une attention accrue.

## **Intégrer les enjeux de société au quotidien**

Par ailleurs, le secteur des arts et de la culture fait souvent figure de précurseur pour l'innovation sociale. Cette fois-ci ne fait pas exception. La diversité, l'inclusion, la réconciliation et la présence autochtone dans l'écosystème artistique ainsi que l'écoresponsabilité sont des enjeux pour lesquels le milieu est particulièrement interpellé. Il faut alors modifier les approches et les façons de faire, rédiger des politiques et voir à leur mise en œuvre, ce qui exige une agilité et une adaptabilité hors du commun pour les équipes en place et exigent des ressources supplémentaires.

## **Planifier les interventions de l'État en arts et culture**

Le Plan d'action en culture du Gouvernement du Québec 2018-2023 a permis de démontrer la volonté du Gouvernement de faire de la culture une priorité. Nous comprenons que ce plan a été largement perturbé par la pandémie et que certaines actions ne se sont pas déployées comme prévues.

Nous croyons qu'un nouveau plan d'action en culture du Gouvernement permettrait d'articuler l'investissement en culture sur plusieurs années afin d'atteindre une cible de 2% du budget de l'État, tout en redonnant au milieu la prévisibilité dont il a besoin pour évoluer.

Le Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel adopté en avril 2022, quant à lui, est venu répondre en partie, aux impératifs de la reprise des activités artistiques et culturelles après la pandémie en injectant 228,5 M\$ sur 3 ans.

Or, en 2024-2025, la majorité des sommes consenties dans ce plan auront déjà été investies au cours des deux premières années alors que la relance des activités artistiques et culturelles ne fait que commencer. En arts de la scène, le constat de

l'automne 2023 démontre bien les effets sur le comportement des publics. Une véritable relance est nécessaire afin de briser le retour du coconnage de masse.

### **Budget du CALQ**

Le budget du CALQ est passé de 129 M\$ en 2019-2020 à 195 M\$ en 2022-2023 notamment grâce à son rôle dans l'attribution des sommes supplémentaires inscrites au Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel. Le CALQ a, entre autres, bonifié le soutien aux organismes et aux artistes (116 M\$ sur deux ans).

Grâce à ce plan, une aide supplémentaire aux organismes artistiques de 43 M\$/année a été consentie en 2022-23 et en 2023-24. Ce financement supplémentaire a été prévu au budget gouvernemental que pour deux ans. Il apparaît primordial de consolider cette somme au budget du CALQ afin de stabiliser le soutien déjà octroyé aux organismes, toujours aux prises avec les mêmes enjeux sans négliger les organismes soutenus à la programmation spécifique et les bourses aux artistes.

Par ailleurs, 2024-2025 est une année importante pour le milieu avec le renouvellement du soutien pluriannuel à la mission des organismes artistiques soutenus au CALQ. La dernière évaluation du soutien à la mission remonte à 2018. Une indexation des budgets est nécessaire pour faire face aux défis énumérés précédemment.

Notons que dans son plan d'action pour les ressources humaines en culture, Compétence Culture prend en compte les années de retard d'indexation qu'accusent les organisations afin qu'elles puissent améliorer leur capacité organisationnelle et relever les défis en matière de ressources humaines. Une estimation macroéconomique effectuée par la firme d'économistes AppEco évalue à 175 M\$ le montant nécessaire pour rattraper le retard lié à l'indexation des subventions. Basés sur un étalement de 4 ans, 43,75 M\$ par année sont nécessaires pour rattraper l'inflation. Ce rattrapage est un besoin réel pour éviter que les organismes s'appauvrissent année après année et qu'ils puissent stabiliser leur situation financière.

Par contre, nous avons été rassurés à l'annonce du soutien des agents de développement numérique (ADN) pour 2024-2025. Les ADN sont devenus une ressource essentielle pour les organismes qui bénéficient de leurs services et pour l'avancement numérique au sein des milieux disciplinaires. La consolidation de ce programme au CALQ est des plus importantes afin de poursuivre le travail amorcé, et ce au-delà de 2024-2025.

### **Diffusion**

Le CALQ a également coordonné la mesure particulière à la diffusion du spectacle québécois (35 M\$ sur 3 ans). L'assistance aux spectacles de l'automne 2023 nous amène à croire que le soutien à la diffusion sera toujours aussi pertinent au cours de la prochaine année, notamment pour les spectacles plus audacieux, comme la danse, le théâtre et les musiques de concert que nous représentons. La mesure particulière au spectacle québécois gagnerait à être maintenue et remaniée. Mieux soutenir la diffusion des arts de la scène s'inscrit très certainement parmi les priorités d'actions afin de consolider un secteur sous-financé et grandement fragilisé au cours des dernières années.

### **Philanthropie**

La pertinence du mécanisme d'appariement de Mécénat Placement Culture réside dans le fait de permettre aux petits organismes de constituer un fonds assez important pour

générer un revenu appréciable par rapport à leur budget, et ce grâce à un nombre relativement modeste de grands donateurs ponctuels. À titre d'exemple, en 2022, ce sont 249 organismes culturels qui ont placé des fonds à la Fondation du Grand Montréal pour un investissement de 6 404 039 \$. Du côté de la Capitale nationale, la Fondation Québec Philanthrope, grâce aux divers programmes d'appariements, a pu redistribuer 1,3 M\$ à 18 organismes dont la moitié sont soutenus grâce au programme du gouvernement du Québec.

Toutefois, le budget des programmes incitatifs au financement privé est resté inchangé malgré l'augmentation des dons aux organismes culturels et l'inflation. Or, comme présentés dans l'état des lieux sur les politiques d'appui à la philanthropie culturelle produit par les HEC en 2022, les budgets plafonnés des programmes d'appariement ont eu un double impact négatif : plus les organismes recueillent de dons, plus le taux de contrepartie diminue et s'éloigne des 100 % visés lors de la création des programmes.

Au lieu d'instaurer une culture générale de philanthropie, le rendement décroissant des programmes accentue la concurrence entre organismes culturels et pénalise les plus petits organismes qui n'ont pas les ressources humaines pour performer. Il faut donc bonifier l'investissement dans les programmes incitatifs afin que les plus petits organismes atteignent concrètement leurs objectifs. Nous croyons que cette enveloppe devrait être triplée afin, d'une part, de permettre le développement continu des efforts de levée de fonds auprès des donateurs, une façon d'impliquer les Québécoises et les Québécois dans l'essor de leur culture en renforçant l'assise financière des organisations de façon pérenne et d'autre part, pour desserrer le goulot d'étranglement que l'on constate actuellement à l'entrée du programme.

### **Éducation musicale**

Nous ne saurions trop insister sur l'importance de l'éducation musicale tant pour la formation de la relève d'excellence que pour l'initiation à la musique du public de demain. Les mesures qui favorisent l'éducation musicale doivent être reconduites et bonifiées. Pensons notamment au programme Culture-Éducation, ou encore la mesure 15186 visant les sorties scolaires en milieu culturel. Une évaluation de la mesure 15186 est souhaitable afin d'identifier les freins aux sorties scolaires qui subsistent et mieux utiliser les 28 M\$ qui y sont consacrés.

### **Frais de scolarité pour les étudiants hors Québec**

Dans le but de protéger la langue française, le Gouvernement a annoncé cet automne qu'il cessera de financer les étudiants issus des autres provinces qui viennent étudier au Québec au premier cycle et à la maîtrise professionnelle. Ainsi, leurs droits de scolarité vont doubler, passant de près de 9000 \$ à 17 000 \$. Plusieurs choisiront sans doute d'étudier ailleurs au Canada, pour beaucoup moins cher, ce qui aura un effet dévastateur sur les programmes de musique des universités anglophones québécoises, McGill, Concordia et Bishop's. La fragilisation du réseau d'enseignement supérieur de la musique à travers lequel se côtoient tant des enseignants francophones qu'anglophones, se répercutera directement sur le milieu musical professionnel, puisque les musiciens travaillent ensemble, indépendamment de leurs langues qu'elles soient maternelles ou acquises, et contribuent à la diversité ainsi qu'à la vitalité du milieu musical québécois.

Si le but est réellement d'inciter les étudiants anglophones à étudier en français, il serait préférable d'investir sur un plan de francisation ambitieux, plutôt que de priver le Québec des talents musicaux qui s'implantent chez nous grâce au réseau d'enseignement.

## **Recommandations du CQM**

1- Doter le Québec d'un nouveau plan d'action en culture afin de planifier les interventions de l'État en arts et culture pour les 5 prochaines années en visant l'objectif que les investissements en culture atteignent 2% du budget provincial.

2- Consolider le budget du CALQ de 195 M\$ et le bonifier de 45 M\$ pour le porter à 240 M\$ pour les quatre prochaines années afin qu'il puisse soutenir adéquatement la mission des organismes culturels, les bourses dédiées aux artistes ainsi que la diffusion du spectacle québécois dans un contexte de relance difficile.

3- Bonifier le budget des programmes incitatifs au financement privé de 10 M\$.

4- Maintenir les programmes soutenant l'offre culturelle dans le parcours éducatif.

5- Renoncer à augmenter les frais de scolarité des étudiants hors Québec pour des études supérieures en musique.